

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

14/06/2020 – Parc de la Mairie – SUCE SUR ERDRE

Mr/Mme : Nom..... Prénom :
Adresse : Rue..... N°.....
Ville..... Code postal.....
Téléphone : Email :

(Renseignements demandés par la préfecture) Profession :
Titulaire de la pièce d'identité * n° :.....
Délivrée le : Par la préfecture de :
Numéro d'immatriculation de mon véhicule :

Désire (ent) louer emplacement(s) x **12 €** =

S'engage (ent) à venir installer le stand dès 7h et à rester jusqu'à 18h (prévoir votre matériel, tables, tréteaux...).

S'engage (ent) à ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2020

Documents à fournir :

- Le règlement par chèque à l'ordre des « Enfants de Tsiro » **12€** x (nombre d'emplacements).
- Courrier à adresser : **Enfants de Tsiro - 6, impasse du grand Courtil - 44119 TREILLIERES**
- La photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- Le bulletin d'inscription **rempli lisiblement** et **signé**.

***Merci de présenter cette même pièce d'identité à l'accueil du vide-greniers.**

CHARTRE DU VIDE-GRENIERS « ENFANTS DE TSIRO »

Afin d'assurer le succès de ce vide-greniers, l'association met à disposition : **un emplacement de 2,5m x 3m**, numéroté, **un stand de restauration** (boissons chaudes, froides, sandwiches, pâtisseries, crêpes, galettes...)* Seront réputés exposants, les personnes ayant fourni l'inscription, le paiement et la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (date limite de réception : le 10/06/2020), sous réserve des places disponibles.

En cas de désistement de l'exposant moins de 15 jours avant la manifestation, aucun remboursement de frais d'inscription, ne pourra être réclamé.

Les organisateurs, se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries au dernier moment, sans aucun dédommagement des exposants.

L'association se réserve le droit de refuser toute candidature, susceptible de perturber le bon déroulement de la manifestation.

Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité, en cas de vol, casse ou autre préjudice...

Les exposants pourront accéder au site à partir de 7 h, pour installer le stand et déballer (installation, de 7h à 8h30).

Après installation du stand, les véhicules devront être déplacés sur les parkings extérieurs.

En fin de manifestation, il est impérativement demandé à chaque exposant, de laisser l'emplacement propre et débarrassé de tout objet et papier. Des containers, seront mis à disposition. Ces bacs ne sont pas destinés à recevoir les objets invendus. Ceux-ci doivent être emballés et évacués par leurs propriétaires.

Les sommes perçues pour les emplacements ainsi que les bénéfices du stand restauration, seront affectés au financement des actions mises en place par l'association - loi 1901-« Les enfants de Tsiro », à Tsiroanomandidy – (Madagascar).

***La vente de restauration et de boissons est exclusivement réservée à l'association.**

J'ai lu et j'accepte le règlement et je m'engage à le respecter

Fait à : le..... 2020

Signature de l'exposant